

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Date de la convocation**13 Mai 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**Séance du 21 mai 2019**

L'an deux mille dix neuf et le mardi vingt mai à dix huit heures vingt deux le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZE, Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucier BEAUZOR ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; M. Arthu MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; Mme Raphaëlle DAGONIA ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnir FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Gladys BURAT par Mme Jacqueline BELFORT

Absents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire; M. Yvon COMBES ; Mme Nadie MECHARLES; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

DELIBERATION N° 2019/05/26**PROJET CHANTIER GRAPHEUR CREATION DE FRESQUES MURALES A
LAMENTIN**

La ville de Lamentin souhaite à travers des actions sociales, accompagner les jeunes Lamentinois en situation précaire, notamment sans emploi et sans qualification, afin de permettre leur insertion sociale et professionnelle.

Soucieux de leur évolution sociale et professionnelle, la ville, en partenariat avec établissement public Guadeloupe formation, met en place une action citoyenne, intitulée «CHANTIER GRAFFEUR CREATION DE FRESQUES MURALES LAMENTIN », à destination de 14 jeunes demandeurs d'emploi en grande difficulté, âgés de 18 à 30 ans, sans qualification ni diplôme.

A travers cette formation, Guadeloupe Formation permet à des jeunes Lamentinois d'acquérir les techniques, les connaissances, et le savoir-être qui mènent aux métiers de la peinture artistique et les accompagne vers la qualification du certificat de compétences professionnelles 2 (CCP 2) niveau VI du titre professionnel peintre décorateur.

Ce projet de vie, aura pour finalité, la réalisation de graffitis sur des façades murales mis à disposition par la commune, dans un but d'embellissement de la cité.

Cette forme d'expression artistique, permettra à ces jeunes en quête d'insertion sociale et professionnelle, de s'exprimer, de se faire connaître et de s'épanouir.

Cette formation diplômante se fera sur une durée de un an, du lundi 16 septembre 2019 au vendredi 18 décembre 2020 (sous réserve de modification), soit un total de 1800 heures :

Modules	Durée	Formateurs
Accueil intégration – Connaissance métier	70	JF DUSART
Techniques de recherche d'emploi	21	K CHARLES FRANCOIS
Connaissance de son environnement	21	C COUTELIER
Sensibilisation à l'environnement et au développement durable	21	C COUTELIER
Prévention et secours civiques	42	D ELOI – F MIQUEL
Initiation et renforcement des compétences informatiques et digitales	49	R ALTIDOR
Peinture décorative	359	JF DUSART
Travaux graffs urbains	250	A CASTET
Dessin art plastique	56	M MULLER
Immersion en entreprise	140	STAGE
Préparation chantiers	150	JF DUSART
CHANTIERS MURS LAMENTIN	500	PACMAN-STEEL-CASTET
Préparation validation	56	K CHARLES FRANCOIS
Création entreprise	30	J BEIGNON
Validation CCP 2	35	EPREUVES JURY
	1800	

La commune se charge de :

- proposer 14 jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 30 ans, sans qualification ni diplôme
- mettre à disposition une salle pour la partie théorique,
- mettre à disposition des façades murales pour la partie pratique,

- verser une subvention de 9 000€ à Guadeloupe Formation pour sa participation financière au projet.

Le plan de financement de Guadeloupe Formation est le suivant :

(cf. tableau joint)

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'allouer à Guadeloupe Formation une subvention de 9 000€ (Neuf mille euros), de mettre à leur disposition une salle, et de proposer 14 jeunes pour la formation «CHANTIER GRAFFEUR CREATION DE FRESQUES MURALES LAMENTIN »

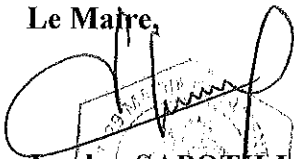
ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,


Jocelyn SAPOTELE